

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2014/001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 19 FEVRIER 2014

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert — PELISSIER Laurence - PECOULT Jocelyn

Excusés : CALVIERE Gérard — DEVINE marc

Syndic suppléant : LIENS Edmond — LIENS Charles

Excusés : OLIVIER Denis

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

ATTRIBUTION DU MARCHE 2014-01

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le marché de faucardage et de curage attribué en 2012 à l'entreprise RIEU arrive à son terme et qu'il convient de relancer une procédure pour continuer l'entretien des canaux gravitaires.

L'ASCO du Canal du Cabedan Neuf a donc lancé une procédure de marché public pour la réalisation du faucardage et du curage des canaux gravitaires, pour une période allant de 2014 à 2017. Après négociation auprès des candidats, comme cela était prévu dans le règlement de consultation, et analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par l'entreprise LIARDET et FILS.

Le président propose de retenir l'entreprise LIARDET et FILS pour un montant de 31 350 euros H.T.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et l'offre de l'entreprise LIARDET et FILS pour un montant de 31 350 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425 Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES